PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 10 AVRIL 2015 à 18h30 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS Maire

<u>Présents</u>: Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, adjoints, Elisa BALBIS, Bertrand BUTIN, Lydie CLIQUET, Anne-Marie DEBORRE, Brice DELAHOCHE, Martine FAYAUBOST, Sylvie NICOLLE, Joëlle SWANET, Yves VACCARI. Vincent VAGH.

Absents ayant donné procuration : Christophe GUIOL à Pierre CONSTANS

Secrétaire de séance : Madame Elisa BALBIS

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Louis ROUX (1^{er} Adjoint), conformément à l'article L. 21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 1 488 819, 86 € RECETTES: 1 651 170, 81 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 162 350. 95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 1 028 886, 92 € RECETTES: 1 044 182, 86 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 15 295. 94 €

Martine FAYAUBOST interroge le Maire concernant la prise en charge de malfaçons suite à la rénovation de la place Général De Gaulle. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les entreprises vont intervenir rapidement pour les réparations. Celles-ci seront prises en charge par les assurances.

Martine FAYAUBOST demande si les subventions d'investissement relatives aux travaux ont été versées. Jacqueline MOULARY explique à l'assemblée que le solde des subventions n'est versé qu'après réception effective des DGD (Décompte Généraux Définitifs) lorsqu'il y a marché de travaux

Fin 2014, ce n'était pas le cas. C'est pourquoi ces subventions sont reportées directement au Budget Primitif 2015. A la date d'aujourd'hui, les subventions ont, pour certaines, été perçues.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 de la commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

L'Assemblée déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>AFFECTATION DES RESULTATS ET REPRISE DES RESTES A REALISER</u> DE L'ANNEE 2014, BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2014 décide à l'unanimité :

- la reprise des résultats et des restes à réaliser 2014 :

Restes à réaliser dépenses : 177 029. 75 € Restes à réaliser recettes : 240 958. 92 €

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 98 519 € à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 63 831. 95 €
- de reporter à la section d'Investissement au compte 001 (recettes) l'excédent 2014 d'un montant de 15 295. 94 €.

APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Jean-Louis ROUX confirme que les taux d'imposition, conformément à l'engagement des élus, ne seront pas augmentés sur la commune.

Martine FAYAUBOST précise que l'assemblée délibérante de la Communauté de communes des Lacs et Gorges du Verdon a voté un taux de taxe d'habitation de 0,99% pour financer son fonctionnement, vote qui génèrera une imposition supplémentaire pour le contribuable villecrozien .

Bertrand BUTIN ajoute que la commune de Villecroze, en n'augmentant pas ses taux, absorbe les charges en sus, ainsi que l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.

Yves VACCARI explique que de son point de vue, la commune devrait faire le choix d'une baisse des taux d'imposition, dans le cadre des transferts de compétences à la communauté de communes, sinon, cette dernière constitue « une charge plus qu'une ressource ».

Monsieur le Maire précise que l'intercommunalité n'est pas en mesure actuellement de prendre en charge l'ensemble des services prévus par le transfert des compétences.

Jean-Louis ROUX ajoute qu'une baisse des taux d'imposition de 0,99 % en référence à l'augmentation du taux de la Communauté de Communes, aurait constitué une baisse de 28 000 euros des ressources pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions,

- VOTE sans augmentation, à 13 voix pour et 2 abstentions, pour l'année 2015, les taux d'imposition notifiés par la trésorerie générale :

<u>TAXES</u>	BASES IMPOSITION TAUX	PRODUIT CORE	PRODUIT CORRESPONDANT	
T. Habitation	3 184 000 €	17,50 %	557 200. 00 €	
T. Foncière (bâti)	2 122 000€	13,60 %	288 592. 00 €	
T. Foncière (non bâti)	46 400€	74,22 %	34 438. 00 €	
		TOTAL :	880 230. 00 €	

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Yves VACCARI dit que certains chapitres du budget sont à la hausse.

Lydie CLIQUET précise qu'une nouvelle dépense est à prendre en compte : 18 000 € affectés à la mise en place et à l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires.

Martine FAYAUBOST fait le constat d'une hausse du budget alloué aux comptes « Fêtes et Cérémonies » et « Bâtiments ». A cela des explications sont données :

Magali GODANO explique que suite aux intempéries, certaines toitures ont dû être réparées, ainsi qu'un ascenseur

Brice DELAHOCHE ajoute que l'association Leï Boutantrains ne prend plus en charge l'organisation de la fête de la Saint-Romain, dont le coût est dorénavant pris en charge par la commune.

Bertrand BUTIN observe que la dotation forfaire de l'état (7411) a connu une baisse de 32 000 euros sur un an.

Yves VACCARI pose la question de l'occupation des appartements de la maison ROUX- Roere et du montant des loyers. Jean-Louis ROUX précise qu'au 1^{er} juillet 2015, (compte-tenu des préavis des futurs occupants), tous les appartements seront loués, ce qui générera pour la commune 3 600 euros de recettes mensuelles, pour un remboursement mensuel d'emprunt à hauteur de 1 626 euros.

Bertrand BUTIN propose une réflexion sur l'achat d'un appareil d'aspiration des feuilles type « Gloutton ». Le Maire précise qu'il faut penser au stockage de cet appareil électrique, qui ne pourra pas être stocké au CTM. Il sera envisageable de proposer une décision modificative en cours d'année.

Concernant le PLU, Monsieur le Maire expose qu'il doit être mis en conformité suite à la révision de la loi ALUR. Une réunion est programmée avec la DDTM concernant les résultats de l'étude hydraulique.

En outre, les dépenses concernant le Parc et le Pré de Fine constituent une estimation. Il faut réaliser une AMO en amont, afin de redéfinir le cahier des charges et monter les dossiers de subventions.

Yves VACCARI précise que le plus gros poste de dépenses d'investissement concerne les travaux liés au transfert de la bibliothèque. Le Maire précise qu'une aide financière à hauteur de 35% a été demandée à la DRAC pour les travaux. L'aménagement

intérieur des locaux fera l'objet, le moment venu, d'une nouvelle demande d'aide financière à hauteur de 35 %

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2015 à 13 voix pour et 2 voix contre.

Martine FAYAUBOST et Yves VACCARI précisent qu'ils ont obtenu toutes les réponses souhaitées sur le budget, et que leur vote est uniquement lié aux travaux de la bibliothèque.

Les propositions globales, présentées par Monsieur le Maire, sont les suivantes :

SECTION D' EXPLOITATION

DEPENSES: 1 567 234, 00 € RECETTES: 1 567 234, 00 €

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES: 776 887, 70 € RECETTES: 776 887, 70 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Louis ROUX (1^{er} Adjoint), conformément à l'article L. 21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2014 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES: 90 704. 55 € RECETTES: 96 197. 74 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION: 5 493. 19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 30 174. 12 € RECETTES: 97 354.60 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 67 180.48€

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Approbation du compte de gestion 2014

L'Assemblée déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS ET REPRISE DES RESTES A REALISER DE L'ANNEE 2014, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2014 décide à l'unanimité :

- la reprise des résultats et des restes à réaliser 2014 :

Restes à réaliser dépenses : 32 466. 64 € Restes à réaliser recettes : 0, 00 €

- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de 5 493. 19 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes).
- de reporter l'excédent d'Investissement 2014 d'un montant de 67 180. 48 € à la section d'Investissement au compte 001 (recettes)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2015 dont les propositions globales, présentées par Monsieur Jean-Louis ROUX, sont les suivantes :

SECTION D' EXPLOITATION

DEPENSES : 64 240, 13 € RECETTES : 64 240, 13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 164 920, 71 € RECETTES: 164 920, 71 €

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire précise que la commune devra investir pour les canalisations de la Rue Ambroise Croizat. Une subvention a été notifiée par le département fin 2014 et inscrite au budget. Les travaux démarreront en septembre 2015, après la période touristique.

Concernant le litige qui oppose la Commune à la SEERC au sujet de la facturation, la phase de concertation est en cours. Une réunion de conciliation avec les responsables de la SEERC a eu lieu en Mairie, mais elle n'a pas abouti. L'affaire sera donc portée devant les tribunaux.

Yves VACCARI précise que Martine FAYAUBOST et lui-même sont satisfaits d'avoir reçu l'ensemble des documents budgétaires dans un délai raisonnable afin de pouvoir les étudier avant le conseil municipal.

La séance est levée.